

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE**

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2024

37 membres en exercice
12 présents – 12 pouvoirs – 24 votants
Convocation adressée et publiée le 04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 10 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Étaient présents :

Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines, Maire de Jouy-en-Josas (78) donne pouvoir à Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Marie-José BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) donne pouvoir à Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) - Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) donne pouvoir à Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Martine CINOSI - GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines, Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91) à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91).

Absents, excusés :

Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) - Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Cédric PEMBAMARINE Maire du Port-Marly (78) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) - Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91).

Délibération n° 2024-62 portant sur le Rapport et Débat d'orientation budgétaire pour 2025

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 16 octobre 2024

Conseil d'administration du 10 octobre 2024

Délibération 2024 – 62

Objet

Rapport et Débat d'orientation budgétaire pour 2025

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est l'occasion d'informer les membres du Conseil d'administration de la situation financière de l'établissement et des évolutions de son environnement économique. Il doit permettre aux élus de débattre sur les orientations du budget à venir, dans la perspective d'un vote éclairé de celui-ci, et constitue une formalité substantielle obligatoire préalable au vote du budget.

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales visée par la loi NOTRe, le DOB s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), prévu par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, chargé de présenter :

- Les hypothèses d'évolution retenues pour construire le budget,
- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- Les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération, les avantages en nature, le temps et la durée de travail ;

Les orientations sont présentées selon la norme comptable M57, applicable aux centres de gestion depuis le 1^{er} janvier 2024. Un rappel des inscriptions du budget prévisionnel de 2024 permet de mesurer l'évolution des dépenses et des recettes.

Les propositions formulées par le rapport tiennent compte de la situation financière des collectivités du territoire, de leur masse salariale et des perspectives de développement des missions en fonction des échanges en cours.

Les estimations sont, elles, fondées sur les résultats comptables enregistrés au mois de septembre 2024. Elles pourront donc marquer des différences avec les inscriptions de recettes au budget primitif pour 2024, qui, par ailleurs, précisera en détail les différentes dépenses et recettes.

Le débat d'orientation budgétaire coïncide avec le vote du taux de la cotisation, fixé au plus tard le 30 novembre de l'année précédant l'exercice concerné, en application de l'article L 452-28 du Code général de la fonction publique, le vote du taux de contribution au socle commun et l'adoption des tarifs des missions facultatives. L'ensemble de ces recettes constitue, avec les recettes issues de l'activité concours, l'essentiel des ressources de fonctionnement du Centre de Gestion et fait partie des informations communiquées aux collectivités et établissements, dans un délai suffisant pour leur permettre de les intégrer dans leur propre débat budgétaire.

Les bases de l'activité 2024 sont ainsi proposées dans le rapport ci-après, dans les grandes lignes pour les sections de fonctionnement et d'investissement et détaillées ensuite par chapitre.

Rapport d'orientation budgétaire 2025

Éléments de contexte

En 2024, la situation économique internationale est marquée par une croissance modérée, des tensions géopolitiques et des politiques monétaires divergentes entre les grandes économies. La croissance mondiale ralentit par rapport aux années précédentes, en grande partie en raison des politiques de resserrement monétaire mises en place en 2022-2023 pour contenir l'inflation. Les économies développées, telles que les États-Unis et la zone euro, connaissent une faible croissance, tandis que les économies émergentes continuent de croître, mais à un rythme plus réduit.

La France s'inscrit dans ce schéma avec une croissance modérée d'environ 1 % au premier semestre 2024. Si la demande intérieure est restée faible, avec une consommation atone malgré des dépenses de services soutenues, les exportations ont été plus dynamiques, la soutenant. Le taux d'épargne a augmenté à 17,9 %, tandis que l'investissement des entreprises et des ménages a reculé. L'emploi a continué à croître, mais à un rythme ralenti, avec un taux de chômage bas à 7,3 %.

L'année 2024 est marquée par un ralentissement progressif de l'inflation qui connaît une baisse par rapport aux années précédentes. Après un taux moyen de 5 % en 2023, l'inflation est prévue à 2,5 % en 2024 et devrait descendre en dessous de 2% en 2025 selon les estimations de la Commission européenne et de la Banque de France. Ce ralentissement est principalement dû à la stabilisation des prix dans les secteurs de l'alimentaire, de l'énergie et des services, bien que les salaires continuent d'augmenter en réponse à l'inflation passée.

Évolution en %	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel	1,1	1,1	1,2
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	5,7	2,5	1,5
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,5	7,6	7,3

Source : Banque de France, 17 septembre 2024.

Dans ce contexte, une récente note du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique annonce un déficit budgétaire global de près de 157 milliards d'euros, soit 31.9% du budget de l'Etat et 5,6% du Produit Intérieur Brut (PIB). La dette publique de l'ensemble des administrations publiques (État, collectivités locales, sécurité sociale) s'établirait à 111,7% du PIB (3 090 milliards d'euros), loin des critères de la Commission Européenne (respectivement de 3% et 60%). Ainsi, en 2023, les seuls intérêts sur la dette représentaient déjà un tiers du déficit budgétaire global. De plus, sans consolidation budgétaire, cette part devrait augmenter sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt. L'augmentation de la dette est principalement due aux mesures prises pour soutenir l'économie pendant la pandémie de COVID-19 ainsi que pour faire face aux investissements publics nécessaires et aux pressions financières liées aux récentes crises énergétiques.

Attribuant, pour partie, la dégradation des comptes publics à l'« *augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités territoriales (...) qui pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros* », l'Etat entend les intégrer au scénario qu'exige le redressement des comptes publics pour se conformer aux règles de procédures européennes pour déficit excessif, sans limiter à court terme l'effet négatif sur la croissance et en préservant les moyens pour répondre aux nouveaux besoins de financement (transition écologique, vieillissement de la population ...).

Situation du bloc communal

Les années récentes se sont traduites par des résultats financiers atypiques difficiles à interpréter. Ils sont liés à une succession de crises : Covid-19 (2020 et 2021), inflation des prix notamment énergétiques, perte d'attractivité de la fonction publique malgré deux augmentations successives du point d'indice, réchauffement climatique, augmentation brutale des taux d'intérêt avec un impact à la fois sur le coût de la dette locale mais également sur le produit fiscal des droits de mutation ...).

Conseil d'administration du 10 octobre 2024

L'incertitude liée au contexte politique national aggrave le défaut de visibilité du contexte financier. Le seul document officiel publié à ce jour concerne le « tiré à part intermédiaire » du ministère de l'Economie et des Finances concernant les plafonds de dépenses, élaboré en vue du prochain projet de loi de finances pour 2025. Le projet prévoit, pour le moment, une enveloppe de DGF stable en valeur (donc en baisse par rapport à l'inflation) et confirme la forte chute du montant du fonds vert. Dans le détail, ce document prévoit que les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales progresseraient de 0,5 milliard d'euros en 2025 pour atteindre 54,7 milliards d'euros dont 45,0 Md€ de prélèvements sur recettes, hors filet de sécurité. Les montants des concours financiers aux collectivités territoriales ne présenteraient donc pas, à ce stade, de changements majeurs.

Dans sa note de conjoncture de septembre 2024, La Banque postale constate que « *les deux dernières années se sont conclues pour le bloc communal par une amélioration sensible, quoique hétérogène, de sa situation financière. La croissance marquée - mais parfois retardée - des dépenses courantes a été plus que compensée par celle des ressources, dopée dans certains cas par une utilisation atypique ou novatrice du levier fiscal* ». L'exercice 2024 montre cependant des signes de tension et devrait être marqué par une diminution de l'autofinancement, l'impact du ralentissement de l'inflation restant encore faible et la dynamique de TVA, impôt désormais prépondérant, restant elle aussi mesurée. Alors même que la fin du mandat municipal rime avec une accélération de l'investissement et donc du besoin de financement.

En 2024, leurs dépenses de fonctionnement devraient augmenter (+4,4 %), principalement en raison des mesures salariales entrées en vigueur en 2022 et 2023. En revanche, les recettes ne suivraient plus le même rythme (+2,3 % contre 3.9% en 2023), entraînant un effet de ciseau défavorable et une baisse de leur capacité d'autofinancement, estimée à environ -8,7 % pour 2024.

Compte-tenu de l'augmentation prévisible de l'investissement (+7 %), les communes accroissent leur endettement, avec un besoin de financement de 13,8 milliards d'euros attendu en 2024.

Situation et orientation budgétaire du CIG

Evolution des dépenses de fonctionnement

Il est prévu une augmentation de la section de fonctionnement de l'ordre de 4.7% pour tenir compte de l'évolution des tarifs des contrats en cours et de l'impact des revalorisations de rémunération intervenues les années précédentes.

Au stade du DOB, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 33 120 720 euros, soit une augmentation de 1 496 850 €.

		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	OB 2025	Variation OB 2025/BP 2024	
								Montants	%
Chapitre 11	Charges à caractère général	4 582 380,68 €	4 617 126,13 €	4 634 509,54 €	4 701 286,92 €	4 093 770,00 €	4 504 800,00 €	411 030,00 €	10,04%
Chapitre 12	Frais de personnel	21 109 175,57 €	21 141 793,40 €	21 631 829,79 €	23 619 261,60 €	24 164 000,00 €	25 158 000,00 €	994 000,00 €	4,11%
Chapitre 65	Autres frais de gestion	1 230 863,83 €	1 589 175,33 €	1 791 641,53 €	2 252 929,03 €	1 878 100,00 €	1 951 420,00 €	73 320,00 €	3,90%
Chapitre 66	Charges financières	28,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	92 640,83 €	48 522,47 €	99 271,95 €	77 860,76 €	50 000,00 €	80 000,00 €	30 000,00 €	60,00%
Sous total des dépenses réelles de fonctionnement		27 015 089,21 €	27 396 617,33 €	28 157 252,81 €	30 651 338,31 €	30 185 870,00 €	31 694 220,00 €	1 508 350,00 €	5,00%
Chapitre 67	Charges exceptionnelles (ordre)	31 354,41 €	217 700,67 €	0,00 €	215 217,38 €			0,00 €	
Chapitre 68	Dotations aux amortissements	882 865,88 €	1 445 762,90 €	1 261 867,18 €	1 402 420,52 €	1 438 000,00 €	1 426 500,00 €	-11 500,00 €	-0,80%
Chapitre 23	Vir. à la section de fonctionnement							0,00 €	
Sous-total des opérations d'ordre		914 220,29 €	1 663 463,57 €	1 261 867,18 €	1 617 637,90 €	1 438 000,00 €	1 426 500,00 €	-11 500,00 €	-0,80%
Total des dépenses de fonctionnement		27 929 309,50 €	29 060 080,90 €	29 419 119,99 €	32 268 976,21 €	31 623 870,00 €	33 120 720,00 €	1 496 850,00 €	4,73%

Chapitre 011 – Charges à caractère général

		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	OB 2025	Variation OB 2025/BP 2024	
								Montants	%
Compte 60	Achats et variations de stock	2 346 901,68 €	2 363 080,13 €	2 410 483,08 €	2 361 109,18 €	1 866 570,00 €	1 916 000,00 €	49 430,00 €	2,65%
Compte 61	Services extérieurs	797 196,00 €	764 607,52 €	622 420,66 €	787 546,62 €	826 000,00 €	1 095 000,00 €	269 000,00 €	32,57%
Compte 62	Autres services extérieurs	1 312 710,81 €	1 372 927,57 €	1 485 708,08 €	1 441 293,83 €	1 270 600,00 €	1 363 600,00 €	93 000,00 €	7,32%
Compte 63	Impôts, taxes et versements assimilés	125 574,00 €	116 510,91 €	115 897,72 €	111 337,29 €	130 600,00 €	130 200,00 €	-400,00 €	-0,31%
Chapitre 11	Charges à caractère général	4 582 382,49 €	4 617 126,13 €	4 634 509,54 €	4 701 286,92 €	4 093 770,00 €	4 504 800,00 €	411 030,00 €	10,04%

Les charges à caractère général subissent la plus forte augmentation (en pourcentage) et notamment les dépenses du compte 61 en raison de l'augmentation des tarifs des différents contrats souscrits par le CIG pour le fonctionnement et l'organisation des services.

Au compte 60, la principale dépense concerne la location de salles pour l'organisation des opérations concours. En 2024, 13 opérations sont prévues pour lesquelles 12 000 candidats sont attendus. Les besoins de location seront de fait conséquents sur le prochain exercice. Il est également à craindre une augmentation relativement importante des prix unitaires du marché, actuellement en cours de renouvellement et pour lequel seule une offre a été reçue.

OPERATIONS 2025	NOMBRE PREVISIONNEL DE CANDIDATS
Examen professionnel d'agent de maîtrise	1 000
Concours d'adjoint d'animation principal de deuxième classe	1 500
Examen professionnel de Technicien principal 1ère classe	300
Concours de lieutenant interne principal 2ème classe	1 000
Concours d'assistant de conservation du patrimoine	1 500
Concours d'ingénieur	1 800
Concours d'ATSEM principal de 2ème classe	2 000
Concours d'assistant de conservation	100
Concours de rédacteur principal 2ème classe	2 500
Concours d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement	300
Concours d'infirmier en soins généraux	
Concours d'attaché territorial – oraux (opération 2024)	
Concours d'aide-soignante de classe normale	

Au compte 61, les nouvelles inscriptions intègrent les dépenses de maintenance évolutive et corrective des applications métiers, des matériels réseaux et des équipements audiovisuels, en hausse également. Les dépenses de fluides ont été réévaluées sur la base des consommations réalisées en 2023, actualisées avec les chiffres des deux premiers trimestres 2024.

Chapitre 012 – Frais de personnel

Les dépenses de personnel sont prévues à hauteur de 25 158 000 €, soit une augmentation de près de 4.11%, malgré la diminution du nombre de fonctionnaires momentanément privés d'emploi et le réajustement des rémunérations des médecins du Conseil médical Unique en fonction de l'activité du service.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	OB 2025	Var. OB 2025/BP 2024	
							Montants	%
Personnel du Centre	17 252 287,76 €	17 423 214,71 €	18 423 410,22 €	20 610 201,00 €	20 082 700,00 €	21 430 000,00 €	1 347 300,00 €	6,71%
Personnel extérieur au service	97 817,13 €	143 496,90 €	92 017,55 €	110 363,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00%
F.M.P.E.	1 791 776,39 €	1 512 100,00 €	1 210 754,16 €	1 237 009,00 €	1 045 000,00 €	1 000 000,00 €	-45 000,00 €	-4,31%
Médecins conseil médical	738 463,00 €	770 534,00 €	646 006,13 €	549 839,00 €	1 063 800,00 €	800 000,00 €	-263 800,00 €	-24,80%
Jurys et intervenants concours	708 749,61 €	797 448,41 €	646 671,54 €	618 888,00 €	1 364 500,00 €	1 308 000,00 €	-56 500,00 €	-4,14%
Missions temporaires	520 082,00 €	494 999,00 €	612 970,00 €	492 961,00 €	518 000,00 €	530 000,00 €	12 000,00 €	2,32%
Total chapitre 012	21 109 175,89 €	21 141 793,02 €	21 631 829,60 €	23 619 261,00 €	24 164 000,00 €	25 158 000,00 €	994 000,00 €	4,11%

Personnel du Centre de gestion

Structure des effectifs

Au 1er septembre 2024, les effectifs de l'établissement s'élevaient à 320 agents dont 147 contractuels.

	2020	2021	2022	2023	2024 (01/09/2024)	2025 Prévisionnel
Agents permanents	292	289	295	305	320	320
<i>Dont Titulaires</i>	207	187	181	189	173	173
<i>Dont Contractuels</i>	85	102	114	116	147	147
Agents non perm.	15	14	17	16	16	15

Temps de travail :

Le temps de travail des agents est fixé dans le Règlement ARTT du CIG, entré en vigueur le 1er janvier 2001. Il a été modifié par délibération du 24 novembre 2014, après avis du comité technique paritaire du 18 novembre 2014 (Publié et notifié le 4 décembre 2014 -Exécutoire à compter du 1er janvier 2015).

La durée hebdomadaire de travail s'établit à 39 heures dans le cadre des 1 607 heures annuelles réglementaires. Les agents bénéficient en conséquence de 22 jours au titre de la mise en place de l'Aménagement et de la Réduction du Temps de Travail.

Télétravail

Depuis le 1er janvier 2022, une journée de travail à distance par semaine est accordée aux agents du centre de gestion, lorsque les missions et les conditions de travail le permettent (jour fixe hebdomadaire ou jours flottants dans la limite de 41 jours par an).

Protection sociale, action sociale et avantages en nature :

Les agents du CIG peuvent bénéficier :

- D'une participation aux assurances complémentaires et à la mutuelle santé :
Délibération n° 2014-87 du 24 novembre 2014 instaurant une participation de 20 € brut au contrat complémentaire santé ;
Délibération du 26 novembre 2012 fixant à 15 € brut / mois le montant de la participation accordée à chaque agent souscripteur du contrat.
- De titres de restauration :
Délibération n° 2014-78 du 24 novembre 2014 portant la valeur faciale des titres, à compter du 1er janvier 2015 à
7,50 € et la participation du Centre de gestion à 4,50 € (60 % de la valeur faciale)
Ou 5 € et la participation du Centre à 3% (60 % de la valeur faciale du titre)
- Des prestations de l'opérateur PLURELYA, organisme à vocation nationale de gestion des œuvres sociales des personnels territoriaux, dans le cadre du contrat cadre souscrit par le CIG pour les collectivités de son ressort géographique
- De l'Allocation Parents d'Enfants Handicapés (APEH)

Le coût de ces différentes mesures est estimé à 410 000 €.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	OB 2025	Var. OB 2025/BP 2024	
							Montants	%
Rémunérations et cotisations (y compris les remboursements transports)	16 755 583,76 €	16 917 498,71 €	17 915 900,22 €	20 039 911,10 €	19 469 700,00 €	20 800 000,00 €	1 330 300,00 €	6,83%
Apprentis				34 822,46 €	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	
Médecine du travail	16 320,00 €	22 099,00 €	16 203,00 €	14 242,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €	-5 000,00 €	
Assurance du personnel	111 684,00 €	105 681,00 €	109 391,00 €	131 102,44 €	150 000,00 €	165 000,00 €	15 000,00 €	10,00%
Action sociale	368 700,00 €	377 936,00 €	381 916,00 €	390 123,00 €	403 000,00 €	410 000,00 €	7 000,00 €	1,74%
Total des charges de personnel du Centre	17 252 287,76 €	17 423 214,71 €	18 423 410,22 €	20 610 201,00 €	20 082 700,00 €	21 430 000,00 €	1 347 300,00 €	6,71%

Pour l'estimation des dépenses, la base retenue est celle des effectifs au 1^{er} septembre 2024 intégrant, par rapport au budget primitif de 2024, les recrutements réalisés depuis l'adoption du budget. Au moment de l'élaboration des orientations budgétaires, le service des Ressources Humaines est saisi de 7 départs (retraite, mutation ...) dans les 6 mois à venir. Parallèlement, 30 postes sont actuellement vacants et font l'objet d'une procédure de recrutement active. Mais il faut tenir aussi compte des délais de recrutement, de plus en plus longs, et du turn-over « résiduel » de l'établissement situé entre 50 et 60 arrivées/départs par an, dans les prévisions. Enfin, le contexte national et l'abandon du projet de réforme territoriale laissent penser qu'aucune mesure impactant les niveaux de rémunération ne sera envisagée en 2025.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	OB 2025	Var. OB 2025/BP 2024	
							Montants	%
Subvention à l'association du personnel	105 000,00 €	100 000,00 €	70 000,00 €	85 000,00 €	120 000,00 €	115 000,00 €	-5 000,00 €	-4,17%
Dépenses de formation	133 044,84 €	205 210,34 €	128 880,09 €	230 437,03 €	125 000,00 €	130 000,00 €	5 000,00 €	4,00%
Total des autres charges pour le personnel du centre	238 044,84 €	305 210,34 €	198 880,09 €	315 437,03 €	245 000,00 €	245 000,00 €	0,00 €	

Aux dépenses du chapitre 12, il convient d'ajouter les dépenses de formation (chapitre 11) et la subvention versée à l'association du personnel (chapitre 65) pour mesurer le niveau d'engagement de l'établissement en faveur des Ressources Humaines. Les dépenses de formation seront réévaluées suite à l'adoption du plan de formation au 1^{er} trimestre 2025 et si nécessaire des crédits supplémentaires seront proposés au Budget Supplémentaire 2025.

Le montant total des inscriptions budgétaires consacrées aux agents est donc prévu à hauteur de 21 675 000 €, en augmentation de 6.63% et représentant 69% des charges de fonctionnement de l'établissement.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	OB 2025	Var. OB 2025/BP 2024	
							Montants	%
Personnel du Centre	17 490 332,60 €	17 728 425,05 €	18 622 290,31 €	20 925 638,03 €	20 327 700,00 €	21 675 000,00 €	1 347 300,00 €	6,63%

L'ensemble de ces mesures s'inscrit dans la poursuite du Projet d'Etablissement et notamment son objectif en matière de Qualité de Vie et de Conditions de travail.

Concernant les personnels pris en charge, le nombre de dossiers est amené à diminuer à nouveau significativement en 2025 avec la poursuite des effets de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 prévoyant une réduction de la rémunération au prorata de la durée de prise en charge et le licenciement à l'issue d'une période de 10 ans.

Chapitre 65 – Autres frais de gestion

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	OB 2025	Var. OB 2025/BP 2024	
							Montants	%
Indemnités, Frais de missions et cotisations Elus	101 124,00 €	119 528,33 €	123 040,25 €	135 645,31 €	128 000,00 €	130 000,00 €	2 000,00 €	1,56%
Créances	80,00 €	20,28 €	28,12 €	1,97 €	1 000,00 €	500,00 €	-500,00 €	-50,00%
Contributions obligatoires					30 000,00 €	0,00 €	-30 000,00 €	-100,00%
Autres participations (DAS)	1 008 457,00 €	974 506,38 €	952 103,12 €	967 092,10 €	830 000,00 €	850 000,00 €	20 000,00 €	2,41%
Subventions	108 000,00 €	103 000,00 €	73 000,00 €	88 000,00 €	123 000,00 €	123 000,00 €	0,00 €	0,00%
Charges informatiques	13 201,00 €	377 462,48 €	643 468,22 €	1 062 188,26 €	760 000,00 €	844 920,00 €	84 920,00 €	11,17%
Autres charges diverses	1,00 €	14 657,86 €	1,82 €	1,39 €	6 100,00 €	3 000,00 €	-3 100,00 €	-50,82%
Total chapitre 65	1 230 863,00 €	1 589 175,33 €	1 791 641,53 €	2 252 929,03 €	1 878 100,00 €	1 951 420,00 €	73 320,00 €	3,90%

Les prévisions de dépenses au chapitre 65 intègrent :

- une mise à jour du volume de décharges d'activité syndicale financées en fonction de heures consommées depuis les élections professionnelles de 2022,
- mais également une augmentation soutenue des dépenses informatiques, dont la majeure partie est dorénavant imputée en fonctionnement.

Chapitre 66 – Charges financières

Depuis l'exercice comptable 2021, le centre de Gestion n'a plus recours à l'emprunt. Le taux d'endettement est de fait résorbé. Les dépenses d'investissement sont exclusivement financées par le fonds de compensation de la TVA et le virement entre sections.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	OB 2025	Var. OB 2025/BP 2024	
							Montants	%
Intérêts moratoires pénalités sur marché			2 969,88 €	40,10 €			0,00 €	
Autres charges exceptionnelles	35 854,00 €	41 267,61 €	26 647,95 €	215 217,38 €			0,00 €	
Titres annulés	88 141,00 €	224 955,53 €	69 654,12 €	77 820,66 €	50 000,00 €	80 000,00 €	30 000,00 €	60,00%
Total chapitre 67	123 995,00 €	266 223,14 €	99 271,95 €	293 078,14 €	50 000,00 €	80 000,00 €	30 000,00 €	60,00%

Un montant prévisionnel de 80 000 € est proposé pour financer, en cas de besoin, les annulations de titres de recettes sur les exercices antérieurs.

Chapitre 68 – Dotation aux amortissements

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	OB 2025	Var. OB 2025/BP 2024	
							Montants	%
Dotation aux amortissements	882 865,88 €	1 445 762,90 €	1 261 867,18 €	1 402 420,52 €	1 438 000,00 €	1 426 500,00 €	-11 500,00 €	-0,80%
Total chapitre 68	1 261 867,18 €	1 445 762,90 €	1 261 867,18 €	1 402 420,52 €	1 438 000,00 €	1 426 500,00 €	-11 500,00 €	-0,80%

La dotation aux amortissements, dépense obligatoire, correspond aux acquisitions réalisées antérieurement abondées des acquisitions prévues en 2025, avec l'application de la règle du prorata temporis.

Celles-ci concernent principalement :

- Le mobilier pour l'équipement du bâtiment Boileau
- Les matériels et logiciels informatiques
- Les véhicules achetés.

La règle du prorata temporis ajoute donc un nouveau critère à prendre en compte dans le calcul des prévisions budgétaires. Si la marge d'incertitude est réelle, elle reste limitée dès lors qu'elle ne concerne que l'amortissement des dépenses d'investissement prévues au BP, qui ne constituent que des prévisions.

Evolution des recettes de fonctionnement

Il est prévu une augmentation des recettes de fonctionnement, à hauteur de 1 502 850 €, soit + 4.75% par rapport aux recettes inscrites au Budget Primitif 2024, malgré la diminution des versements des collectivités dans le cadre de la prise en charges des FMPE. Le produit des activités représente plus de 92% des recettes de l'établissement.

Chapitre 013 – Atténuations de charges

		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	OB 2025	Var. OB 2025/BP 2024	
								Montants	%
Chapitre 013	Atténuations de charges (réelles)	176 921,22 €	184 995,70 €	176 227,34 €	149 411,50 €	364 500,00 €	358 500,00 €	-6 000,00 €	-2%
Chapitre 70	Produits des services	25 563 866,98 €	26 743 934,60 €	26 718 677,54 €	28 642 587,57 €	28 081 270,00 €	30 230 820,00 €	2 149 550,00 €	8%
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations (FMPE)	2 073 340,85 €	1 753 389,28 €	1 417 273,83 €	1 788 826,55 €	1 544 800,00 €	1 193 400,00 €	-351 400,00 €	-23%
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1 497 194,66 €	1 348 400,41 €	1 283 767,38 €	1 472 106,71 €	1 628 300,00 €	1 333 000,00 €	-295 300,00 €	-18%
Chapitre 76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 77	Produits exceptionnels	119 307,23 €	189 709,48 €	366 819,18 €	50 025,42 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	
Chapitre 78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov (ordre)	0,00 €	460 000,00 €		442 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total des Recettes de fonctionnement		29 430 630,94 €	30 680 429,47 €	29 962 765,27 €	32 544 957,75 €	31 623 870,00 €	33 120 720,00 €	1 502 850,00 €	4,75%

Il est prévu une stabilisation des recettes au titre des remboursements « maladie », sur la base des constatations des exercices précédents et de l'augmentation des rémunérations depuis 2022. Avec la M57, le chapitre intègre également les crédits correspondant à la part des ticket-restaurants prise en charge par les agents, anciennement inscrite au chapitre 75, la dépense étant effectuée par le CIG sur la base de la valeur faciale totale.

Chapitre 70 – Produit des services

Chapitre 70		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	OB 2025	Var. OB 2025/BP 2024	
								Montants	%
Produit de la cotisation des collectivités affiliées		10 154 300,57 €	10 506 541,77 €	10 669 316,78 €	11 002 634,01 €	11 000 000,00 €	11 800 000,00 €	800 000,00 €	7,27%
Produit de la contribution des collectivités adhérentes au socle		772 875,60 €	777 755,62 €	778 753,04 €	942 850,03 €	900 000,00 €	970 000,00 €	70 000,00 €	7,78%
Produit autres prestations (SIRH)		270 693,65 €	297 278,24 €	218 450,96 €	359 923,14 €	376 000,00 €	485 000,00 €	109 000,00 €	28,99%
Produit des services exploités dans l'intérêt du personnel dans le cadre des missions facultatives		4 711 662,52 €	5 757 241,71 €	5 555 907,14 €	6 943 977,57 €	6 203 000,00 €	7 111 220,00 €	908 220,00 €	
Produit des mises à disposition dans le cadre des missions facultatives		3 330 378,00 €	3 572 700,40 €	3 474 164,20 €	3 553 975,01 €	3 652 000,00 €	3 887 200,00 €	235 200,00 €	6,44%
Produits des autres mises à disposition		132 541,98 €	69 225,66 €	11 064,73 €	123 482,61 €	130 000,00 €	45 000,00 €	-85 000,00 €	
Recettes liées aux concours		3 942 319,78 €	3 369 977,25 €	4 170 351,41 €	3 762 343,12 €	3 563 770,00 €	3 700 000,00 €	136 230,00 €	3,82%
Remboursement des frais du conseil médical		693 501,98 €	842 853,68 €	805 493,35 €	573 131,15 €	830 000,00 €	800 000,00 €	-30 000,00 €	-3,61%
Produits des abonnements au site internet et à l'assistance statutaire		1 481 383,78 €	1 473 423,29 €	970 995,64 €	1 379 354,96 €	1 426 000,00 €	1 431 900,00 €	5 900,00 €	0,41%
Divers produits		74 209,12 €	76 936,98 €	64 180,29 €	915,97 €	500,00 €	500,00 €	0,00 €	
Produit des services exploités dans l'intérêt du personnel		25 563 866,98 €	26 743 934,60 €	26 718 677,54 €	28 642 587,57 €	28 081 270,00 €	30 230 820,00 €	2 149 550,00 €	7,65%

Les estimations tiennent compte :

- De l'augmentation de la masse salariale des collectivités affiliées, quasi constante, sur la base des réalisations de 2024, sans changement notable au titre de nouvelles affiliations depuis le 1^{er} janvier 2024 et en maintenant les taux de cotisation précédents :
 - Cotisation 2025 applicable aux collectivités et établissements obligatoirement affiliés : 0,72 % de la masse salariale ;
 - Cotisation 2025 applicable aux collectivités et établissements volontairement affiliés incluant le transfert des commissions administratives paritaires et le transfert des commissions consultatives paritaires : 0,72% de la masse salariale ;
 - Cotisation 2025 applicable aux collectivités et établissements volontairement affiliés incluant soit le transfert des commissions administratives paritaires soit le transfert des commissions consultatives paritaires : 0,60 % de la masse salariale ;
 - Cotisation 2025 applicable aux collectivités et établissements volontairement affiliés conservant localement les organismes paritaires : 0,48 % de la masse salariale incluant, sur demande, l'accès mutualisé au SIRH du Centre de gestion ;
 - Cotisation 2025 applicable à la commune d'Argenteuil : 0,48 % de la masse salariale ;
 - Cotisation 2025 applicable Conseil Départemental des Yvelines : 0,18 % de la masse salariale.

- De l'augmentation de la masse salariale des collectivités adhérentes au socle commun, sans modification du nombre d'adhérents mais en tenant compte de la proposition d'évolution des taux d'adhésion dans les proportions suivantes :
 - + 0.01 points pour les conseils départementaux, les Services D'Incendie et de Secours et le Conseil Régional d'Ile de France,
 - + 0.025 points pour les communes, leurs établissements publics (Centres Communaux d'Action Sociale, Caisse des Ecoles) et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

- Les nouveaux taux s'établiraient ainsi :
 - 0.08 % des rémunérations pour les conseils départementaux, les Services D'Incendie et de Secours et le Conseil Régional d'Ile de France,
 - 0.12 % des rémunérations pour les communes, leurs établissements publics (Centres Communaux d'Action Sociale, Caisse des Ecoles) et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

- D'une augmentation de 2.5% des tarifs des missions facultatives et des adaptations de grilles tarifaires proposées pour tenir compte de l'évolution des missions.

Les inscriptions de recettes liées aux concours (remboursement des coûts-lauréats par les collectivités non affiliées et les centres de gestion et contribution du CNFPT suite aux transferts de 2010) sont reconduites à des niveaux similaires aux années précédentes.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante concernent essentiellement les redevances pour concessions et brevets (produit des abonnements des centres de gestion au site internet et des adhésions au portail bilan social) ainsi que les rétributions au titre des différents contrats groupe. Les crédits liés aux concessions sont reconduits dans les mêmes proportions que dans le cadre du BP 2024. Par contre, il est anticipé une diminution des recettes liées aux contrats groupe compte-tenu du cycle de contractualisation.

Conseil d'administration du 10 octobre 2024

Evolution des recettes d'investissement

		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	OB 2025	Variation OB/BP 2024	
								Montants	%
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	530 654,00 €	309 861,00 €	97 470,39 €	100 000,00 €	46 410,00 €	-53 590,00 €	-0,54
Chapitre 13	Subvention d'investissement reçue	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €			0,00 €	
Sous total des recettes réelles d'investissement		0,00 €	530 654,00 €	325 861,00 €	97 470,39 €	100 000,00 €	46 410,00 €	-53 590,00 €	-0,54
Chapitre 15	Autres provisions	0,00 €	271 000,00 €	0,00 €	442 000,00 €			0,00 €	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00 €	182 474,66 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	
Chapitre 28	Amortissement des immobilisations	882 865,88 €	1 174 762,90 €	1 261 867,18 €	1 402 420,52 €	1 438 000,00 €	1 426 500,00 €	-11 500,00 €	-0,01
Sous total des recettes d'ordre d'investissement		882 865,88 €	1 628 237,56 €	1 261 867,18 €	1 844 420,52 €	1 438 000,00 €	1 426 500,00 €	-11 500,00 €	-0,01
Total des recettes d'investissement		882 865,88 €	2 158 891,56 €	1 587 728,18 €	1 941 890,91 €	1 538 000,00 €	1 472 910,00 €	-65 090,00 €	-0,04

Elles sont estimées, en 2025, à 1 472 910 €. Cette année, comme en 2024, il n'est pas proposé de prélèvement sur la section de fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont couvertes par les ressources propres d'origine interne (dotation aux amortissements des immobilisations telle que chiffrée en dépenses de fonctionnement) et des ressources propres d'origine externe (remboursement de la TVA, relative aux dépenses concernant les logiciels).

Evolution des dépenses d'investissement

		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	OB 2025	Variation OB/BP 2024	
								Montants	%
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	63 546,52 €					0,00 €	0,00 €	
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 253 307,85 €	555 056,34 €	987 121,62 €	743 958,24 €	590 000,00 €	880 000,00 €	290 000,00 €	0,49
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	873 271,30 €	473 824,39 €	371 064,45 €	326 763,30 €	948 000,00 €	592 910,00 €	-355 090,00 €	-0,37
Chapitre 23	Immobilisations en cours	80 832,29 €	114 025,21 €	17 626,28 €	0,00 €			0,00 €	
Sous total des dépenses réelles d'investissement		2 270 957,96 €	1 142 905,94 €	1 375 812,35 €	1 070 721,54 €	1 538 000,00 €	1 472 910,00 €	-65 090,00 €	-0,04
Chapitre 13	Reprise sur subvention	0,00 €		16 000,00 €				0,00 €	
Chapitre 15	Autres provisions	0,00 €	460 000,00 €		442 000,00 €			0,00 €	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00 €						0,00 €	
Chapitre 28	Amortissement des immobilisations	0,00 €						0,00 €	
Sous total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00 €	460 000,00 €	16 000,00 €	442 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'investissement		2 270 957,96 €	1 602 905,94 €	1 391 812,35 €	1 512 721,54 €	1 538 000,00 €	1 472 910,00 €	-65 090,00 €	-0,04

Les programmes en cours et à venir s'inscrivent dans la continuité des exercices 2022-2023. Ils visent à financer les travaux (neufs et de maintenance) et le déploiement du Système d'Information.

Au chapitre 16, aucune inscription n'est proposée, pour les raisons déjà évoquées au titre du chapitre 66 en fonctionnement.

Au chapitre 20 ; les crédits inscrits concernent, d'une part des frais d'études, recherche et de développement pour étudier la faisabilité d'une RAG (technique d'intelligence artificielle relativement nouvelle qui peut améliorer la qualité de l'IA générative en permettant aux grands modèles de langage (LLM) d'exploiter des ressources de données supplémentaires sans réentraînement) et des crédits de développement pour les applications en renouvellement ou à créer (notamment dans la perspective du vote électronique pour les élections professionnelles 2024).

Au chapitre 21, les crédits inscrits permettront de financer certains travaux de réaménagement des bureaux sur l'ensemble des locaux, le renouvellement régulier du matériel médical et du matériel des services généraux ; l'acquisition ou le remplacement de véhicules du parc auto, la poursuite du plan de renouvellement du matériel informatique des services.

Au chapitre 23, les travaux sont déjà financés sur les exercices précédents (isolation thermique et phonique du bâtiment Boileau, réaménagement intérieur) et feront l'objet de Restes à Réaliser.

En effet, en 2016, le Conseil a ouvert un crédit pour la rénovation de la façade et l'isolation thermique du bâtiment rue Boileau. Par délibération n° 2018-28 du 28 juin 2018, le Conseil d'administration a défini le programme, l'enveloppe financière prévisionnelle (5 600 000 € TTC) et a constitué le jury pour le concours d'architecte. Un crédit complémentaire a été inscrit en 2023 afin d'anticiper l'augmentation des coûts initiaux.

La passation d'un marché de maîtrise d'œuvre a été entérinée par la délibération du 28 juin 2018 et le marché de maîtrise d'œuvre et prestations annexes a été notifié le 8 janvier 2020 aux candidats retenus. La consultation pour sélection des entreprises de travaux est en cours.

	2021	2022	2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Budget Primitif	0	0	500 000	500 000	0
Budget Supplémentaire	0	0	0	0	0
Reports N-1	4 850 000	5 100 000	5 100 000	5 100 000	5 600 000
Total disponible	4 850 000	5 100 000	5 600 000	5 600 000	5 600 000

Ces orientations générales pour le budget de 2025 sont soumises à l'examen du conseil d'administration.

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1, instaurant le principe de la présentation, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 107 ;
- Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 définissant le contenu du rapport sur les orientations budgétaires ;
- Vu la délibération D 2023 - 43 du 12 octobre 2023 adoptant la nomenclature M57 ;
- Vu le règlement budgétaire et financier (RBF) ;
- Vu l'exposé et le rapport sur les orientations budgétaires pour 2025 présenté par le président ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants,**

- Adopte les orientations générales du budget pour 2025 telles que proposées par le président dans le rapport.

Pour extrait conforme,

Le président,



Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux